



FEUILLE DE ROUTE

de la CLE du SAGE Authion

2026-2031

Validée en CLE le 18/12/2025

SYNDICAT MIXTE DU BASSIN DE L'AUTHION ET DE SES AFFLUENTS

1 BOULEVARD DU REMPART, 49250 BEAUFORT-EN-ANJOU

02.41.79.73.81 | contact@sage-authion.fr | www.sage-authion.fr

SOMMAIRE

PRÉAMBULE

3

FICHE D'IDENTITÉ

- TERRITOIRE ET DÉMARCHE DU SAGE - 3
- ORGANISATION ET COMPOSITION DE LA CLE - 4
- LA CELLULE D'ANIMATION DU SAGE - 5
- UNE STRUCTURE UNIQUE DE BASSIN - 6
- ARTICULATION SAGE / CT EAU - AT EAU - 7
- LE SDAGE DANS LE BASSIN DE L'AUTHION - 8

8

PROGRAMME D'ACTIONS

- CHANTIERS PRIORITAIRES DE LA CLE - 9
- MISSIONS DE LA CELLULE D'ANIMATION - 10
- PLAN D'ACTION DE LA CLE - 11
- CARTOGRAPHIE DES GOUVERNANCES DU TERRITOIRE - 17
- IMPLICATION DANS LE CYCLE DE LA DCE - 18

19

CALENDRIER ET BUDGET PRÉVISIONNELS

20

LISTE DES ACRONYMES

L'objectif de la feuille de route est de permettre à la CLE de construire une vision partagée - entre les membres de la CLE et sa structure porteuse - de sa stratégie d'action sur les 6 ans à venir (2026-2031), avec un programme d'actions opérationnel sur 2-3 ans.

Concrètement, la feuille de route définit, de façon synthétique et pédagogique, le programme de travail que la CLE se fixe (chantiers prioritaires).

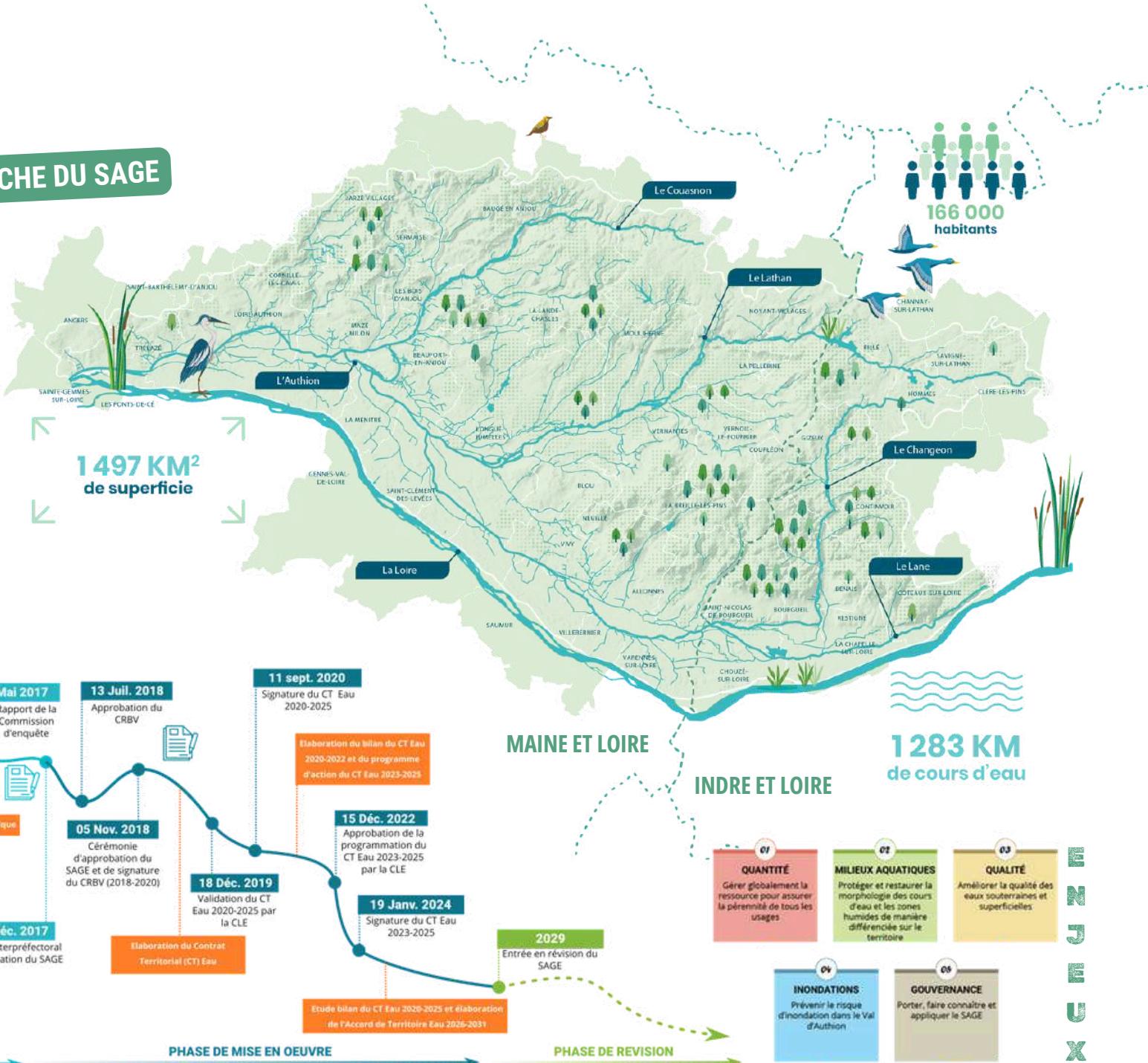
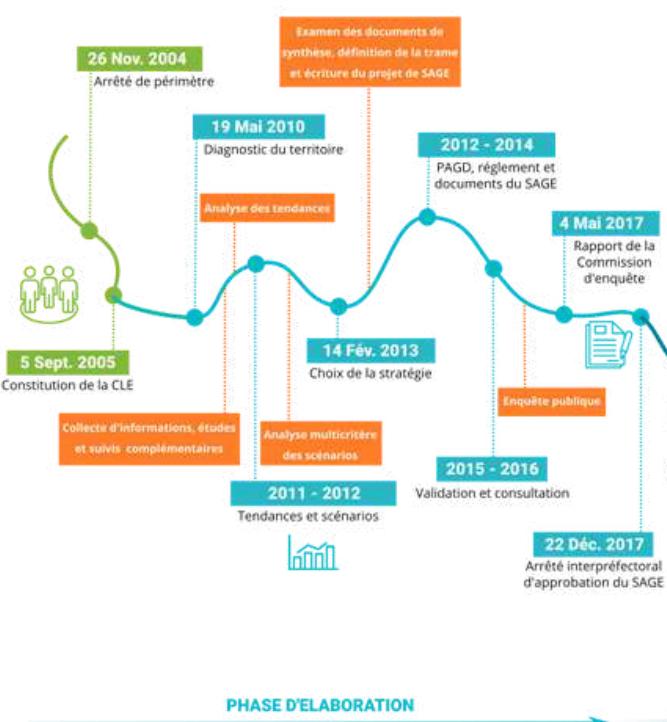
La feuille de route doit viser à favoriser, de manière opérationnelle, l'atteinte des objectifs environnementaux du SDAGE et à améliorer l'efficience des actions entreprises sur le territoire. Elle doit également contribuer à la synergie des différents outils et démarches sur le territoire (articulation entre SAGE et contrats territoriaux/accords de territoires, SAGE voisins, ...). Elle permet de préciser les objectifs et les axes de travail que la CLE fixe à sa cellule d'animation.

La feuille de route sert de référence à l'Agence de l'Eau pour l'instruction des demandes d'aides financières.

FICHE D'IDENTITÉ

TERRITOIRE ET DÉMARCHE DU SAGE

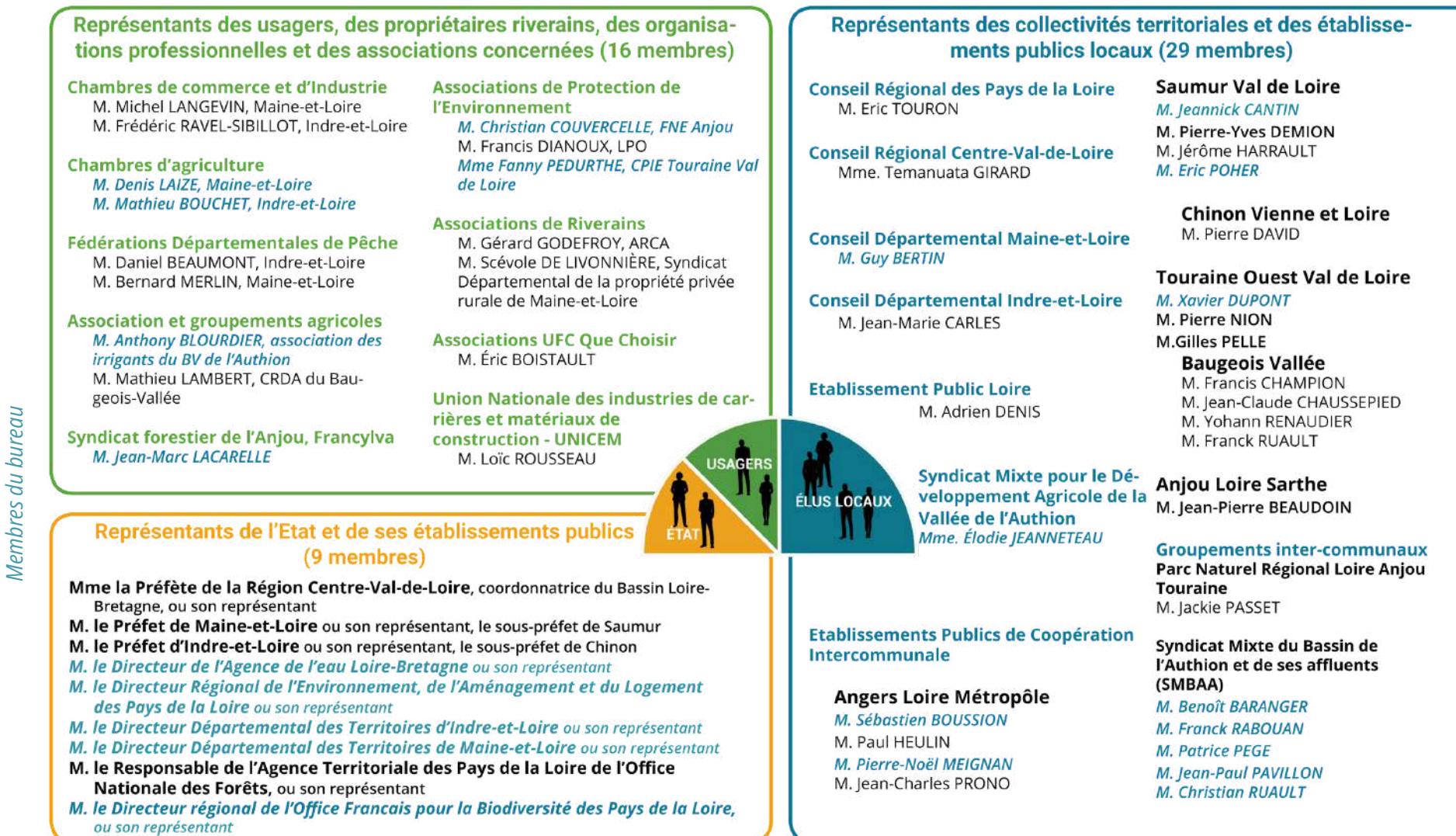
Le SAGE du bassin de l'Authion résulte d'une démarche concertée, impliquant l'ensemble des acteurs locaux : élus, usagers, propriétaires, associations et services de l'Etat ; ils sont regroupés au sein de la Commission Locale de l'Eau (CLE) qui a la charge de l'élaboration de la révision, de la mise en œuvre et du suivi du SAGE.



FICHE D'IDENTITÉ

ORGANISATION ET COMPOSITION DE LA CLE

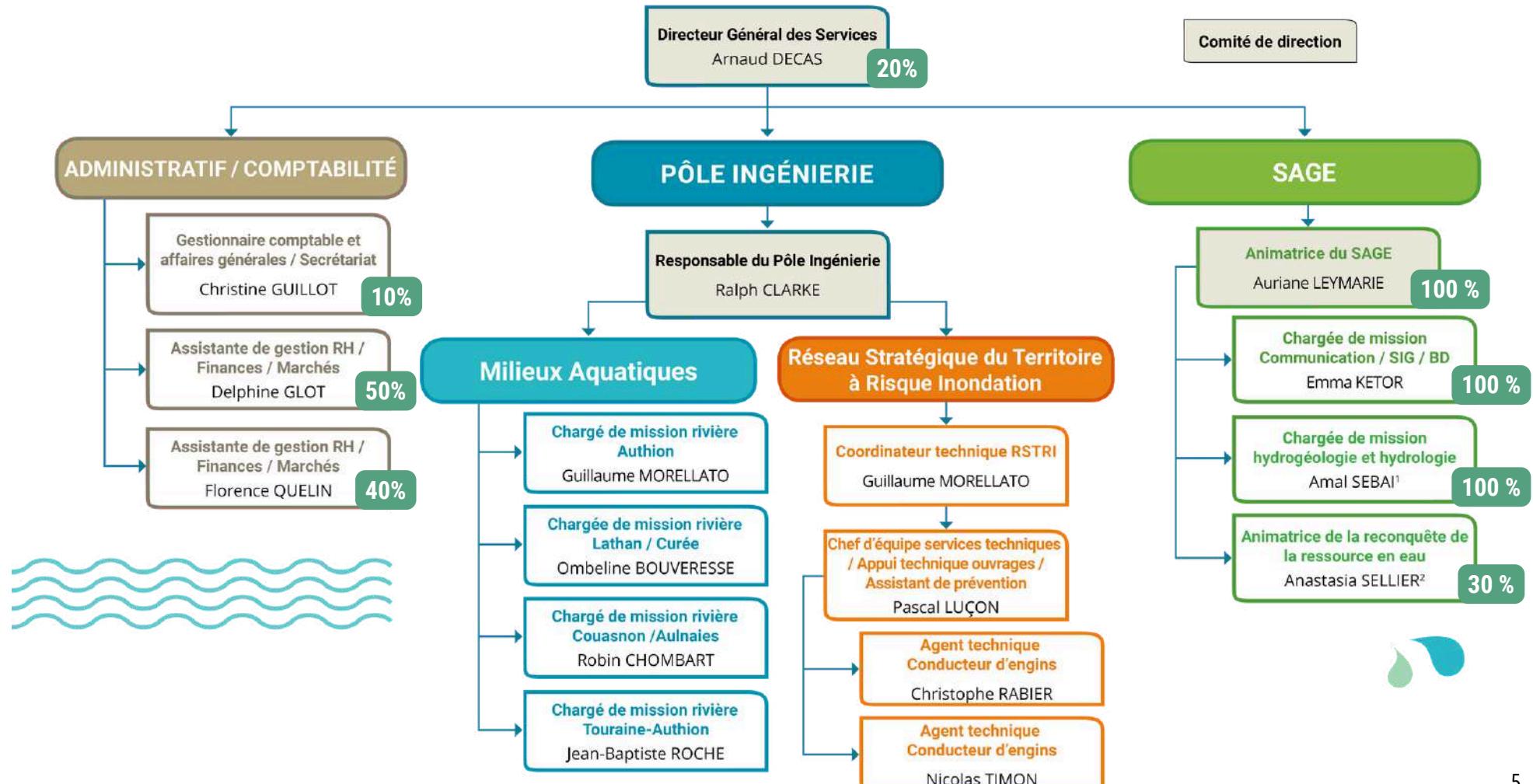
La Commission Locale de l'Eau du SAGE du bassin versant de l'Authion a été constituée par arrêté préfectoral le 5 septembre 2005 et renouvelée par un dernier arrêté en date du 11 février 2025. Elle est constituée de 54 membres répartis en 3 collèges :



FICHE D'IDENTITÉ

LA CELLULE D'ANIMATION DU SAGE

Pour répondre à ses différentes missions et épauler sa structure porteuse dans la mise en œuvre des actions concrètes découlant des enjeux du SAGE, la cellule d'animation est organisée de manière thématique et par pôle de compétence. Les pourcentages d'ETP dévolus à l'animation du SAGE sont indiqués sur l'organigramme ci-dessous.



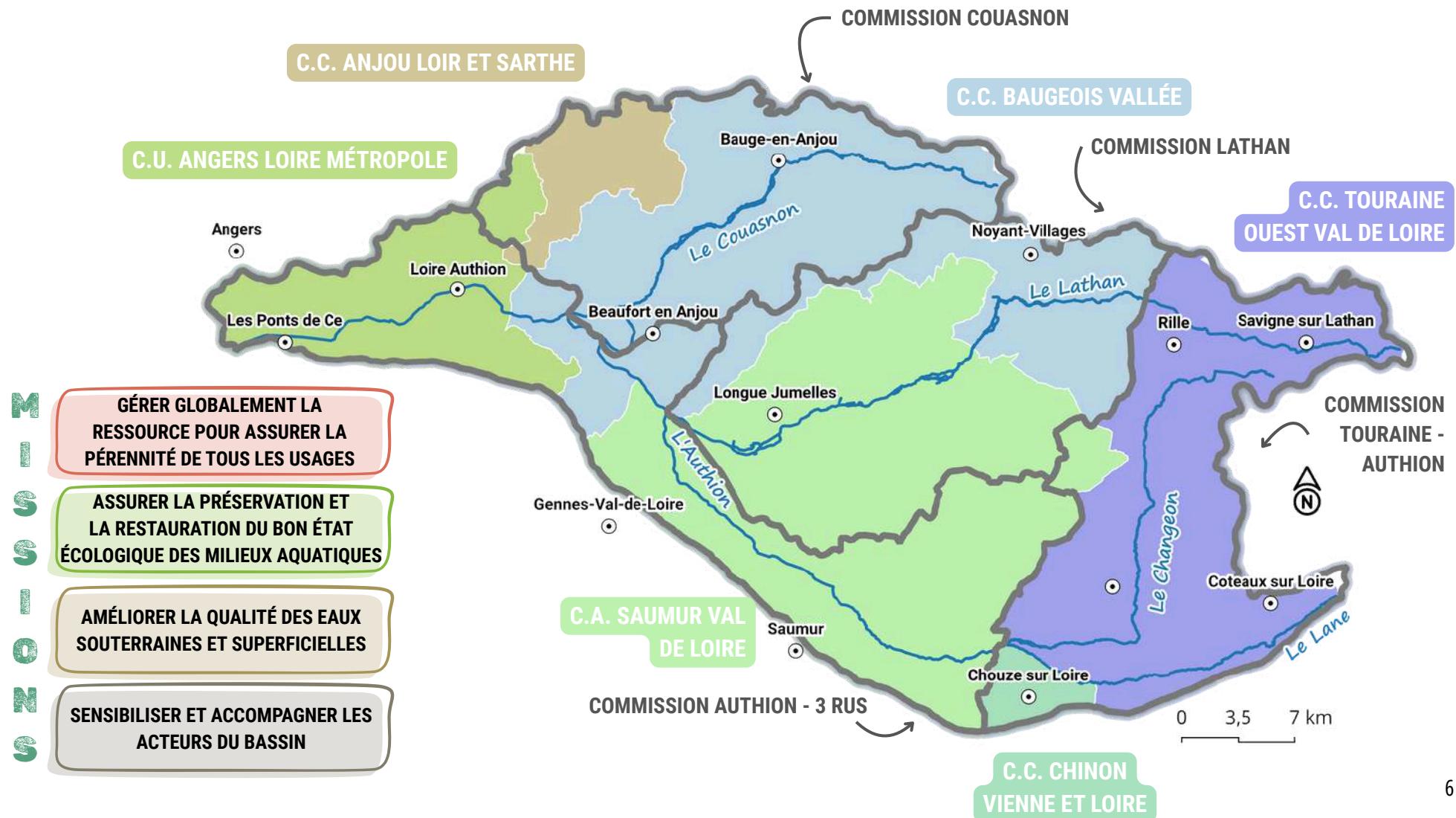
¹ remplacée par Abdelhack SENOUCI pendant son congé maternité

² remplacée par Théo CARLUCCI pendant son congé maternité

FICHE D'IDENTITÉ

UNE STRUCTURE UNIQUE DE BASSIN

Le SMBAA est une collectivité territoriale qui assure la gestion de l'eau et des milieux aquatiques (compétence GEMA) pour le compte de ses 6 EPCI membres et porte le SAGE Authion depuis 2019. Elle est la structure unique permettant la gestion des ressources en eau à une échelle cohérente : le bassin versant de l'Authion.



FICHE D'IDENTITÉ

ARTICULATION SAGE / CT EAU - AT EAU

SYNERGIE DES DÉMARCHES TERRITORIALES

2004 - 2010

1er Contrat de restauration et d'entretien sur le Couasnon (2004-2019)

2010 - 2019

Lancement des premiers CTMA
(Authion, Couasnon, Lathan et Changeon)

Élaboration du CRBV en 2018

2018 - 2019

Mise en œuvre du CRBV et des 4 CTMA
(Authion, Couasnon, Lathan et Changeon)

Remplacement du CRBV et des 4 CTMA par le CT EAU 2020-2022

2020 -2022

Mise en œuvre du CT Eau Authion & Affluents

Bilan à 3 ans du CT Eau 2020-2022
Elaboration de la programmation du CT Eau 2023-2025

2023 -2025

Mise en œuvre du CT Eau

Etude bilan-évaluation du CT Eau 2020-2025
Elaboration de l'AT Eau 2026-2031

2015

Création du SMBAA



2017

Validation du SAGE

2019

Structure unique de bassin et portage du SAGE



2026-2031

Mise en œuvre de l'AT Eau

FICHE D'IDENTITÉ

LE SDAGE DANS LE BASSIN DE L'AUTHION

Objectifs du SDAGE 2022-2027 : 61 % des masses d'eaux en bon état sur le bassin Loire-Bretagne.

Dans le bassin versant de l'Authion, on compte 14 masses d'eau de surface dont 13 masses d'eau rivière et 1 masse d'eau plan d'eau. On compte également 7 masses d'eau souterraines.

La majorité des masses d'eau n'a pas atteint le bon état écologique :

- Les cours d'eau sont principalement dégradés par des pollutions diffuses et ponctuelles, par une altération de leur hydrologie (étiages sévères), leur morphologie et une discontinuité écologique ;
- Les nappes souterraines présentent un équilibre quantitatif fragile (*Cf. disposition 7B-4 du SDAGE qui classe le bassin de l'Authion en bassin réalimenté nécessitant de prévenir un déficit quantitatif*) et sont contaminées par des pollutions diffuses.

Les projets d'enjeux pour la gestion de l'eau du Bassin Loire Bretagne 2028-2033 :



1. La politique de l'eau à la hauteur des enjeux d'atténuation et d'adaptation au dérèglement climatique – « climat »
2. La connaissance et la communication au service de la prise de conscience pour éclairer les choix, accompagner les transitions et affronter les ruptures – « connaissance »
3. Les politiques territoriales, porteuses des nécessaires solidarités entre les acteurs et les territoires autour de la gestion de l'eau – « gouvernance »
4. La préservation et la restauration des fonctionnalités des sols, des milieux aquatiques, des zones humides et du cycle naturel de l'eau – « milieux aquatiques »
5. La sobriété des usages, au cœur d'une gestion quantitative équilibrée, partagée et durable de l'eau – « quantité »
6. Une eau de qualité, pour la santé humaine et la préservation de la biodiversité – « qualité »
7. La préservation des estuaires et de la mer en conciliant les activités terrestres et marines – « littoral »

2019



Etat Mauvais :

4 masses d'eau

Etat Médiocre :

2 masses d'eau

Etat Moyen :

8 masses d'eau

2023



Projet d'état des lieux

Etat Mauvais :

3 masses d'eau

Etat Médiocre :

2 masses d'eau

Etat Moyen :

8 masses d'eau

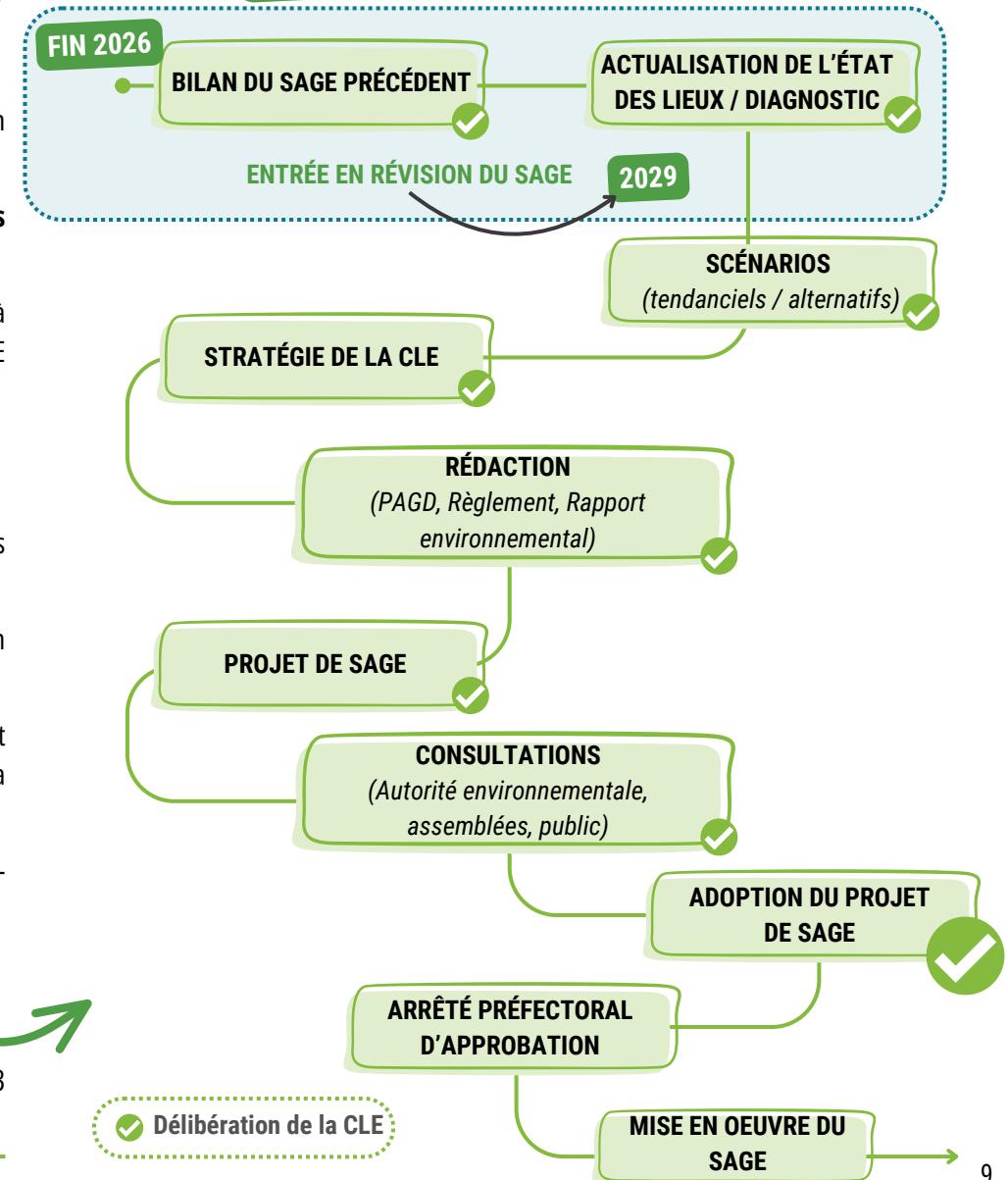
Bon potentiel écologique :
1 masse d'eau

PROGRAMME D'ACTIONS

CHANTIERS PRIORITAIRES DE LA CLE

- 1** Finaliser l'étude HMUC pour la révision des VP avec l'aboutissement du travail lancé en février 2022 : valider les gammes de VP par mois, par saison, par ressource et UG (2026)
- 2** Définir le cadre de réalisation de l'analyse des impacts sociaux et économiques des gammes de VP validées et suivre l'étude selon le cadre défini (2026-2027)
- 3** Suivre la mise en œuvre des travaux menés par la structure porteuse du SAGE, à travers la programmation de l'ATEau Authion, co-porté par le SMBAA et les 2 PRPDE concernés par des captages prioritaires sur le territoire (*en continu*)
- 4** Rendre des avis sur les dossiers pour lesquels la CLE est saisie (application du SAGE : PAGD et règlement) (*en continu*)
- 5** Renouveler la composition du collège n°1 de la CLE suite aux élections municipales (1er semestre 2026)
- 6** S'assurer du respect de la disposition 1.B.1 du PAGD qui prévoit la transmission annuelle des bilans de prélèvements (OUGC, DDT et SYDEVA) à la CLE (*en continu*)
- 7** Réviser les arrêtés-cadre sécheresse départementaux : suivre l'élaboration et rendre un avis sur l'Arrêté Cadre Interdépartemental Etiage (ACIE) Authion, suite à la finalisation de l'étude HMUC (2027)
- 8** Suivre la mise en œuvre du plan de communication 2026-2031 mutualisé SAGE-SMBAA (*en continu*)
- 9** Valider le tableau de bord mis à jour du SAGE (2026-2027)
- 10** Lancer la révision du SAGE (*fin 2026 – 2028/2029*)
- 11** Participer au cycle de la DCE en rendant un avis sur le projet de SDAGE 2028-2033 dans le cadre de la consultation des assemblées (*fin 2026/début 2027*)

PROCÉDURE DE RÉVISION DU SAGE



PROGRAMME D'ACTIONS

MISSIONS DE LA CELLULE D'ANIMATION

- La cellule d'animation intervient en appui de la CLE pour l'accompagner dans la mise en œuvre de ses chantiers prioritaires.
- 1 L'encadrement, le suivi et la finalisation de l'étude HMUC Authion en cours (2026)**
 - 2 La poursuite des études (et le lancement d'études complémentaires) et de la concertation pour l'aboutissement du vote des Volumes Prélevables, et la définition d'un plan d'actions (2026-2027)**
 - 3 La participation à l'élaboration, le suivi, la mise en œuvre et la coordination de l'Accord de Territoire Eau Authion multithématisé de la structure porteuse et des PRPDE, à travers notamment la mise en relation entre les acteurs du territoire pour une meilleure articulation entre les politiques territoriales et les objectifs du SAGE pour notamment atteindre (en continu) :**
 - un bon état quantitatif et qualitatif des **têtes de bassins-versants** du territoire
 - un bon état des **masses d'eau prioritaires** définies dans la **stratégie de l'Accord de Territoire Eau**, dont les masses d'eau « La Riverolle et ses affluents depuis la source jusqu'à la confluence avec le Lathan » (FRGR1006) et « Le Couasnon et ses affluents depuis la source jusqu'à le Vieil-Baugé » (FRGR1561), objectif 2027, masses d'eau prioritaires du PAOT de Maine-et-Loire
 - la reconquête de la qualité de l'eau sur les **captages prioritaires** du bassin en lien avec les programmes d'actions portés par les PRPDE (CC Baugeois Vallée (Clos Bertin) et CA Saumur Val de Loire (La Fontaine et Boiseaudier))
 - une **gestion quantitative durable** de la ressource en eau dans un **contexte de dérèglement climatique**
 - 4 L'animation de la CLE et l'organisation des instances (4 à 5 réunions plénières par an, un nombre de bureaux de CLE à définir en fonction des besoins, 1 à 2 réunions des commissions thématiques par an, un nombre de sollicitations du groupe de travail des dossiers pour avis à définir en fonction des besoins) et l'accompagnement des porteurs de projets du territoire pouvant avoir un impact sur l'eau et les milieux aquatiques (en continu)**
 - 5 Organiser le renouvellement du collège n°1 de la CLE suite aux élections municipales (2026)**
 - 6 L'amélioration de la transmission des données de prélèvements entre les DDT, l'OUGC, le SYDEVA et la CLE, en lien avec la gestion collective de l'irrigation (en continu)**
 - 7 La participation à l'élaboration de l'Arrêté Cadre Interdépartemental Etiage (ACIE) Authion, suite à la finalisation de l'étude HMUC, sous pilotage des services de l'état et avec l'ensemble des parties prenantes (2027)**
 - 8 La mise en œuvre du plan de communication et de sensibilisation aux enjeux liés à l'Eau, mutualisé entre la CLE et la structure porteuse (en continu)**
 - 9 Le suivi de la mise en œuvre du SAGE à travers la mise à jour régulière (tout les 3 ans) du tableau de bord du SAGE, contribuant notamment à la gestion et la valorisation des données eau (quantité, qualité) et milieux aquatiques du bassin (2026-2027)**
 - 10 Organiser le lancement de la révision du SAGE, à travers la mise à jour de l'état des lieux (1^{ère} étape) puis suivre et encadrer les étapes suivantes de la révision, en fonction de la décision de la CLE (démarrage en 2026, date butoir : décembre 2029)**
 - 11 Rendre un avis technique sur le projet de SDAGE 2028-2033 et consulter la CLE dans le cadre des travaux du cycle de la DCE (début 2027)**
 - 12 La poursuite de l'amélioration de la connaissance de l'état (qualitatif et quantitatif) de la ressource à travers l'acquisition de données et la réalisation d'études du fonctionnement hydrologique et hydrogéologique du bassin (en continu)**
 - 13 Élaborer une cartographie des gouvernances du territoire, croisant les enjeux du territoire, les maîtres d'ouvrages, les gouvernances et les outils mis en place pour répondre aux enjeux (démarrage en 2026, échéance : fin 2027)**
 - 14 Réddiger un document pour identifier les objectifs généraux du SAGE et les dispositions du règlement susceptibles d'avoir des incidences sur les orientations des SCoT et les PLU(i) (2026)**

PLAN D'ACTION DE LA CLE

ENJEU N°1

GÉRER GLOBALEMENT LA RESSOURCE POUR ASSURER LA PÉRENNITÉ DE TOUS LES USAGES

OBJECTIFS

ACTIONS

1

Améliorer la connaissance

Poursuivre l'équipement pour le suivi des cours d'eau (échelles limnimétriques, sondes hauteur/vitesse) pour définir des seuils de gestion conjoncturels en étiage (suite étude HMUC)

2026

PRIOS : ●●●
MO : SMBAA
DISPO : 1.A.2



Poursuivre l'amélioration de la production et de la diffusion de la donnée quantité

En continu

PRIOS : ●●●
MO : SMBAA,
SYDEVA
DISPO : 1.A.3

Poursuivre l'automatisation du suivi des nappes (piézomètres avec sondes automatiques) afin de définir des points de contrôle de référence pour chaque nappe dans chaque UG (suite étude HMUC)

2026-2028

PRIOS : ●●●
MO : SMBAA
DISPO : 1.A.1



Vérifier la nappe effectivement captée dans les forages d'irrigation par des mesures de terrain (passage caméra, diagraphe, etc.)

2026-2028

PRIOS : ●●●○
MO : Exploitants,
OUGC, DDT (37 & 49)
DISPO : 1.B.1



Etudier l'impact des plans d'eau (et des prélèvements en plans d'eau) sur les cours d'eau et les nappes du bassin versant (partenariat avec le BRGM)

2026-2029

PRIOS : ●●●○
MO : SMBAA
DISPO : 1.A.1



2

Réglementer et organiser la gestion des Volumes Prélevables

Définir le volume prélevable par ressources et par catégories d'utilisateurs à la suite des travaux de l'étude HMUC

2026

PRIOS : ●●●
MO : SMBAA
DISPO : 2.A.2

Mettre en compatibilité les autorisations de prélèvements existantes avec les volumes prélevables révisés du SAGE

2027

PRIOS : ●●●
MO : DREAL,
DDT, OUGC
DISPO : 2.A.2

Améliorer le suivi de la gestion quantitative dans le respect des dispositions du SAGE : instaurer une présentation annuelle en CLE de la campagne d'irrigation et du suivi des prélèvements en Loire et lâchers des Mousseaux et améliorer la transmission de données entre les acteurs de la gestion quantitative

2026

PRIOS : ●●●
MO : SMBAA
DISPO : 2.A.1

17 actions en continu ou à l'opportunité

17 actions ponctuelles

Mener une analyse des impacts sociaux et économiques des Volumes Prélevables proposés par la CLE, à la suite de l'analyse HMUC. Mener des éventuelles analyses complémentaires en utilisant le modèle construit pour l'étude HMUC : itérations du modèle pour prise en compte du changement climatique, etc.

2027

PRIOS : ●●●
MO : SMBAA, EPCI,
CRAPDL, SYDEVA
DISPO : 2.A.2



Transmettre les éléments nécessaires à la gestion de la nappe du Cénomanien : les volumes prélevés dans le périmètre de la zone 6 de la mesure 7C-5 du SDAGE (ZRE cénomanien) et l'amélioration de la connaissance de cette nappe par le modèle maillé HMUC

2027 - après révision des VP

PRIOS : ●●●○
MO : SMBAA
SUIVI : Comité de Gestion de la nappe du Cénomanien
DISPO : 2.B.1

Mettre à jour la demande d'autorisation unique de prélèvement de l'OUGC. Etablir un nouveau plan de convergence (en fonction des résultats de l'étude HMUC) avec un plan d'actions associé (élaboration d'un PTGE ?)

2028

PRIOS : ●●●○
MO : SMBAA
DISPO : 2.A.3

Etablir un arrêté cadre interdépartemental étiage, basé sur les seuils sécheresse révisés et consolidés dans le cadre de l'étude HMUC

PRIOS : ●●●
MO : DREAL, DDT
SUIVI : CLE

Publier des bulletins de situation hydrologique mensuels, les arrêtés sécheresse sur le site internet du SAGE et dans les bulletins collectifs d'irrigation Inf'Eau Authion

En continu

PRIOS : ●●●○
MO : SMBAA
DISPO : 2.B.2



Accord de Territoire Eau



Le plan d'action ci-après détaille, par enjeu et par objectif général du PAGD du SAGE Authion, les actions à mettre en œuvre par l'ensemble des acteurs du territoire, dont la CLE et sa cellule d'animation.

PLAN D'ACTION DE LA CLE

ENJEU N°1 GÉRER GLOBALEMENT LA RESSOURCE POUR ASSURER LA PÉRENNITÉ DE TOUS LES USAGES

OBJECTIFS

ACTIONS

3

Optimiser la gestion de l'eau

Elaborer un programme d'actions pour diminuer les consommations d'eau agricoles

2027 - après révision des VP

PRIO : ●●○
MO : OUGC,
SYDEVA, SMBAA
DISPO : 3.A.3

Mettre à jour la Charte Agricole de territoire

2029

PRIO : ●○○
MO : CRAPDL, OUGC,
Association des irrigants
DISPO : 3.A.2

Accompagner les industriels et les professionnels vers des systèmes plus économies en eau : accompagnement des maîtres d'ouvrages porteurs de projets et concertation en CLE

En continu

PRIO : ●●○
MO : SMBAA
DISPO : 3.A.1

Faire évoluer les techniques d'irrigation à l'échelle de l'exploitation pour les rendre plus économies

En continu

PRIO : ●●●
MO : CRAPDL, OUGC,
Association des irrigants
DISPO : 3.A.2

4

Orienter les opérations d'aménagements du territoire pour une réduire les étiages

Améliorer la connaissance des usages domestiques extérieurs et favoriser leur réduction, communiquer sur les solutions existantes

En continu

PRIO : ●●○
MO : EPCI et communes
DISPO : 3.B.2

Réduire les pertes des réseaux AEP, identifier les gros consommateurs, mettre en place des matériaux économies en eau, réutiliser les EP et les EUT pour l'entretien des espaces verts

En continu

PRIO : ●●○
MO : EPCI et communes
DISPO : 3.B.1

Poursuivre l'optimisation des réseaux collectifs d'irrigation sous pression, réduire et stabiliser les volumes prélevés. Intégrer environnementalement les projets de restructuration foncière en lien avec les projets collectifs de réseaux d'irrigation sous pression

En continu

PRIO : ●○○
MO : SYDEVA,
Association des irrigants
DISPO : 3.A.1

Préserver et restaurer les zones humides à l'aide des outils contractuels existants ou à mettre en place

2026 - X
PRIO : ●●●
MO : EPCI, communes, Services de l'Etat, départements, PNR
DISPO : 4.B.1

Mettre en œuvre des travaux de restauration écologique sur les zones humides prioritaires inventorierées et hiérarchisées par les EPCI du territoire

2026

PRIO : ●●●
MO : SMBAA, EPCI
SUIVI : COPIL ATAE
DISPO : 4.B.1

Mener une étude d'inventaire des plans d'eau et des usages associés à l'échelle du bassin versant

2026-2027

PRIO : ●●●
MO : SMBAA
DISPO : 4.A.2



Accord de Territoire Eau

Identifier et prendre en compte les zones d'expansion de crues dans l'aménagement du territoire

En continu
PRIO : ●●●
MO : SMBAA, EPCI
DISPO : 4.B.3

Mener des travaux de restauration des milieux aquatiques intégrant la recharge des nappes

En continu
PRIO : ●●●
MO : SMBAA
DISPO : 4.B.3

Intégrer une zone tampon qui sera considérée comme une partie du système d'assainissement des terres agricoles

En continu
PRIO : ●●○
MO : Porteur de projets (agriculteurs, CUMA)
DISPO : 4.B.2

Identifier les forages défectueux et prescrire la réhabilitation des forages mettant en communication plusieurs nappes dans les secteurs prioritaires : UG déficitaires présentant de forte concentration de forages et/ou des assecs réguliers d'affluents, Aires d'Alimentation de Captage AEP, Zone de Répartition des Eaux

En continu

PRIO : ●●○
MO : Services de l'Etat, OUGC
DISPO : 4.A.1

Projets de création de retenues étanches en secteurs non déficitaires (en fonction des résultats de l'étude HMUC)

En continu
PRIO : ●○○
MO : Association des irrigants, SYDEVA, CRAPDL
DISPO : 4.B.4

Améliorer la transmission de l'information sur la connaissance des plans d'eau, de leur gestion et des usages associés, entre les services de l'état et le SAGE

En continu
PRIO : ●●●○
MO : Services de l'Etat, OUGC, SAGE
DISPO : 4.A.1

Projets de création de retenues de substitution en secteurs déficitaires (en fonction des résultats de l'étude HMUC : unités de gestions déficitaires en périodes de basses eaux et volumes disponibles en périodes de hautes eaux)

En continu
PRIO : ●○○
MO : Association des irrigants, SYDEVA, CRAPDL
DISPO : 4.A.3



12

PLAN D'ACTION DE LA CLE

ENJEU N°II

OBJECTIFS

5

Accompagner la mise en œuvre du classement des cours d'eau et établir un plan d'action pour la restauration de la qualité morphologique des cours d'eau du bassin versant

ACTIONS

Finaliser l'étude sur les 3 ouvrages structurants du Val d'Authion et mener les travaux de restauration de la continuité écologique

2026-2028

PRIORISÉE
MO : SYDEVA
DISPO : 5.A.2

Mise en place d'un outil contractuel pour la gestion globale de la ressource en eau et des milieux aquatiques : l'Accord de Territoire Eau visant l'atteinte des objectifs de la DCE

2026-2028

PRIORISÉE
MO : SMBAA
SUIVI : COPIL ATAEau
DISPO : 5.A.3



Poursuivre l'acquisition continue des règlements d'ouvrages et des règlements d'eau

Tous les 6 ans

PRIORISÉE
MO : SMBAA,
EPCI,
propriétaires
DISPO : 5.B.1

Établir un règlement-cadre cohérent à l'échelle du bassin appliquant les prescriptions du classement des cours d'eau (liste 1&2)

En continu

PRIORISÉE
MO : SMBAA,
services de l'Etat
DISPO : 5.B.2

Évaluer le transport sédimentaire et réaliser le suivi des populations piscicoles

En continu

PRIORISÉE
MO : SMBAA,
services de l'Etat
DISPO : 5.B.2



6

Améliorer de façon continue l'entretien des milieux aquatiques pour le respect de leurs fonctionnalités écologiques et hydrauliques

Travaux réalisés dans le cadre d'un plan de gestion pluriannuel pour la réalisation d'une opération groupée d'entretien régulier (sur le Val d'Authion classé TRI)

2026-2031

PRIORISÉE
MO : SMBAA
DISPO : 6.A.1



Amélioration de la gestion hydraulique de l'Authion (plan de gestion différencié du réseau stratégique du Territoire à Risque Inondation du Val d'Authion Lane)

2026-2031

PRIORISÉE
MO : SMBAA
DISPO : 6.A.2

Réaliser une étude des têtes de bassin versant afin d'aboutir à une hiérarchisation pour adapter les programmes d'interventions sur les milieux aquatiques

2026-2028

PRIORISÉE
MO : SMBAA
DISPO : 7.B.1



10 actions en continu ou à l'opportunité

7

Améliorer la connaissance, la gestion des zones humides et des têtes de bassins versants

Centraliser et diffuser de l'ensemble des inventaires ZH réalisés sur le territoire du SAGE

En continu

PRIORISÉE
MO : SMBAA
DISPO : 7.A.1

Mise en compatibilité des documents d'urbanisme (SCOT, PLUi, PLU, Cartes communales, etc.) avec l'objectif de protection effective et pérenne des zones humides fixé par le SAGE

Révision des docs d'urbanisme

PRIORISÉE
MO : EPCI,
communes
DISPO : 7.A.1

PROTÉGER ET RESTAURER LA MORPHOLOGIE DES COURS D'EAU ET LES ZONES HUMIDES DE MANIÈRE DIFFÉRENCIÉE SUR LE TERRITOIRE

6 actions de l'Accord de Territoire Eau

Mettre en place un plan d'action cohérent sur la base des bilans des précédents contrats dans le respect des objectifs fixés par le SAGE (taux d'étagement)

En continu

PRIORISÉE
MO : SMBAA
DISPO : 5.A.1



6 actions ponctuelles

Développer des parcours pédagogiques « cours d'eau » attractifs dans le cadre de projets communaux ou intercommunaux

A l'opportunité
PRIORISÉE
MO : EPCI
DISPO : 5.A.4

Bancariser les données concernant les espèces exotiques envahissantes dans un SIG

En continu

PRIORISÉE
MO : SMBAA
DISPO : 6.B.2

Développer une approche par les milieux aquatiques en lien avec les travaux MA

Intégrer les révisions des classements des cours d'eau établies par les Services de l'Etat

PRIORISÉE
MO : SMBAA
DISPO : 5.A.4

Assurer une lutte efficace et lisible contre les espèces exotiques envahissantes

En continu

PRIORISÉE
MO : SMBAA, EPCI,
communes
DISPO : 6.B.1

Organiser des journées techniques « Lutte contre les animaux et végétaux envahissants »

PRIORISÉE
MO : SMBAA
DISPO : 6.B.2



Accord de Territoire Eau



PLAN D'ACTION DE LA CLE

ENJEU N°III

AMÉLIORER LA QUALITÉ DES EAUX SOUTERRAINES ET SUPERFICIELLES

OBJECTIFS

ACTIONS

8

Améliorer la connaissance

2027, tout les 6 ans

Réviser les objectifs de qualité des nappes et des cours d'eaux en proposant des nouveaux paramètres

PRIOS : ●●○
MO : SMBAA, SYDEVA
DISPO : 8.A.2

Renforcer le suivi des têtes de bassin versant avec l'ajout de stations de suivi

2027

PRIOS : ●●○
MO : SMBAA
DISPO : 8.A.1

Renforcer le suivi des secteurs réalimentés (hydrobiologie, sédiments, eutrophisation)

2028

PRIOS : ●●○
MO : SYDEVA
DISPO : 8.A.1

Poursuivre l'amélioration du suivi des pesticides et de leurs métabolites

En continu

PRIOS : ●●○
MO : SMBAA
DISPO : 8.A.3

Etablir un rapport annuel du suivi qualité des eaux superficielles et souterraines

En continu

PRIOS : ●●●
MO : SMBAA
DISPO : 8.A.1

9

Réduire les flux de pollution diffuse et ponctuelle

En continu

Poursuivre l'amélioration de la connaissance des flux de polluants (nitrates notamment)

PRIOS : ●●●
MO : SMBAA
DISPO : 8.A.3

2029

Mettre en place un programme d'actions de lutte contre les pollutions diffuses avec engagement des systèmes d'exploitation de l'ensemble du bassin

PRIOS : ●○○
MO : Prescripteurs agricoles, CRAPDL, EPCI PRPDE
DISPO : 9.A.1

Achevée

PRIOS : ●○○
MO : CRAPDL, Prescripteurs agricoles
DISPO : 9.A.1

2029

Établir une charte des jardineries avec des engagements de réduction des produits phytosanitaires

PRIOS : ●○○
MO : Jardineries, structures de ventes de produits phytosanitaires
DISPO : 9.A.1 et 9.A.2

Etablir un programme pluriannuel de formation à destination des agriculteurs

2029

PRIOS : ●○○
MO : Structures de ventes de produits phytosanitaires, Collectivités, EPCI PRPDE, CRAPDL
DISPO : 9.B.1 & 9.B.2

10

Préserver la qualité des eaux brutes destinées à l'AEP

2030

Etablir un plan de désherbage et de gestion différenciée des espaces verts

PRIOS : ●○○
MO : Collectivités, EPCI PRPDE, SMBAA
DISPO : 9.A.2

Identifier et actualiser les impacts des rejets déclassants

PRIOS : ●●○
MO : SAGE, services de l'état (DDT, OFB), SATEA/SATESE
DISPO : 9.C.1

Réaliser des études technico-économiques pour la modernisation / le renouvellement des stations d'épuration ayant un rejet déclassant

En continu

PRIOS : ●○○
MO : EPCI, services de l'état (DDT, OFB)
DISPO : 9.C.1

Etablir des zonages pluviaux permettant de maîtriser le ruissellement des eaux pluviales et de lutter contre la pollution

En continu

PRIOS : ●●○
MO : EPCI, communes
DISPO : 9.C.2

2026-2028

Engager une démarche de maîtrise foncière des parcelles comprises dans les AAC prioritaires

PRIOS : ●●●
MO : EPCI PRPDE
SUIVI : COPIL AT Eau
DISPO : 10.A.2

Transmettre aux PRPDE un portefeuille à connaissance concernant les données de l'étude HMUC et des bilans des contrats

PRIOS : ●●○
MO : EPCI PRPDE
SUIVI : COPIL AT Eau
DISPO : 10.A.2

Poursuivre le programme de plantation de haies afin de généraliser l'implantation des ripisylves et la restauration du maillage bocager sur les secteurs prioritaires

2026-2028

PRIOS : ●●●
MO : SMBAA, EPCI, communes
SUIVI : COPIL AT Eau
DISPO : 10.B.1

Instruire les dossiers (IOTA) en respectant l'objectif de réduction des pics de pollution apportés par les rejets d'eaux pluviales

En continu

PRIOS : ●●○
MO : Services de l'état
DISPO : 9.C.2

2026-2031

Mettre en œuvre des programmes d'actions pour la reconquête de la ressource en eau des captages prioritaires du bassin

PRIOS : ●●●
MO : EPCI PRPDE
SUIVI : COPIL AT Eau
DISPO : 10.A.1

Analyser la cohérence globale des actions menées sur les différents périmètres de captage du bassin

PRIOS : ●●○
MO : DDT, SMBAA
DISPO : 10.A.1

Identifier les secteurs prioritaires (AAC, ME prioritaires, enjeu érosion) en zone vulnérable et accompagner les agriculteurs du bassin pour la mise en œuvre de dispositifs de gestion des intercultures

2026-2028

PRIOS : ●●○
MO : EPCI PRPDE
SUIVI : COPIL AT Eau
DISPO : 10.B.2



AT E

PLAN D'ACTION DE LA CLE ENJEU N°IV

PREVENIR LE RISQUE D'INONDATIONS DANS LE VAL D'AUTHION

OBJECTIFS

11

Réduire la vulnérabilité et les aléas en développant une approche globale des risques

ACTIONS

Participer à développer la communication sur 3 volets :
Système d'alerte sur la gestion des ouvrages en périodes de crue
Connaissance du risque (*plan de diffusion annuel*)
Mémoire du risque (*matérialisation des repères de crues*)

2026-2028

PRIORISÉE
MO : EPL, EPCI,
communes, SMBAA
DISPO : 11.A.1



2029

PRIORISÉE
MO : SYDEVA,
EPCI
DISPO : 11.A.2



Définir les secteurs prioritaires pour l'établissement des zonages d'assainissement pluviaux

2029

PRIORISÉE
MO : Services de l'Etat, EPCI,
communes
DISPO : 11.C.2

Réaliser un inventaire de terrain des haies du territoire avec hiérarchisation en fonction de leur rôle hydraulique

2029

PRIORISÉE
MO : SMBAA, EPCI,
PRPDE
DISPO : 11.B.2



Compléter le diagnostic de l'exposition au risque inondations des différents réseaux (*en lien avec les zonages d'assainissement des eaux résiduaires urbaines et/ou les plans opérationnels de lutte contre les inondations*)

Révision des doc.
d'urbanisme

PRIORISÉE
MO : EPCI, gestionnaires de réseaux, EPL
DISPO : 11.C.2



Poursuivre l'information et la sensibilisation sur l'intérêt de préserver les haies du bassin en lien avec le programme de plantation et d'entretien des ripisylves

En continu

PRIORISÉE
MO : SMBAA
DISPO : 11.B.2



3 actions de l'Accord de Territoire Eau

Réaliser un inventaire des zones d'expansion de crues sur le territoire à l'échelle des sous-bassins, avec analyse multicritères, hiérarchisation et définition d'aménagements pour leur restauration

2029

PRIORISÉE
MO : SMBAA, EPCI
DISPO : 11.C.1



Révision des doc.
d'urbanisme

PRIORISÉE
MO : EPCI,
communes
DISPO : 11.B.1

Classer et protéger les haies inventoriées dans les documents d'urbanisme

Révision des doc.
d'urbanisme

PRIORISÉE
MO : EPCI
DISPO : 11.B.2

1 action du Programme d'Actions de Prévention des Inondations

Programme d'actions de prévention des inondations



Accord de Territoire Eau



15

PLAN D'ACTION DE LA CLE

ENJEU N°V

PORTER, FAIRE CONNAITRE ET APPLIQUER LE SAGE

OBJECTIFS

ACTIONS

12

Simplifier la maîtrise d'ouvrage du bassin versant et assurer la coordination des actions du SAGE

Regrouper les syndicats de rivière et assurer l'intégration des communes et intercommunalités non-membres mais comprises dans le périmètre du SAGE

Achevée

PRIORISÉE
MO : SMBAA
DISPO : 12.A.1



Achevée

Création d'une structure unique compétente sur l'ensemble du bassin

PRIORISÉE
MO : SMBAA
DISPO : 12.A.2



2 actions en continu

13

Réduire les flux de pollution diffuse et ponctuelle

Définir une structure porteuse du SAGE

Achevée

PRIORISÉE
MO : SMBAA
DISPO : 12.B.1



Formation des nouveaux élus de la CLE et du conseil syndical suite aux élections

2026

PRIORISÉE
MO : SMBAA
DISPO : 12.B.3



2 actions de l'Accord de Territoire Eau

3 actions achevées

Achevée

Achevée

2026-2031

PRIORISÉE
MO : SMBAA
DISPO : 12.B.3



Renforcer le rôle de centre de ressources techniques à l'aide du site internet du SAGE

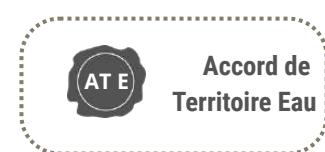
En continu

PRIORISÉE
MO : SMBAA
DISPO : 12.B.2

Mettre à jour le tableau de bord du SAGE

En continu

PRIORISÉE
MO : SMBAA
DISPO : 12.B.2



PROGRAMME D'ACTIONS

CARTOGRAPHIE DES GOUVERNANCES DU TERRITOIRE

La mise en œuvre du SAGE du bassin de l'Authion devra également s'articuler avec d'autres politiques publiques notamment celles relatives à l'aménagement du territoire :

- les documents d'urbanisme (SCoT, PLUi...);
- les plans climat air énergie territoriaux ;
- le Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Egalité des Territoires ...

La cartographie de l'organisation de la gouvernance sera réalisée d'ici 2027 afin de développer une vision à long terme sur l'organisation des compétences et des gouvernances dans le domaine de l'eau du Bassin de l'Authion. Ce travail sera mené en 3 étapes :

MI - 2026

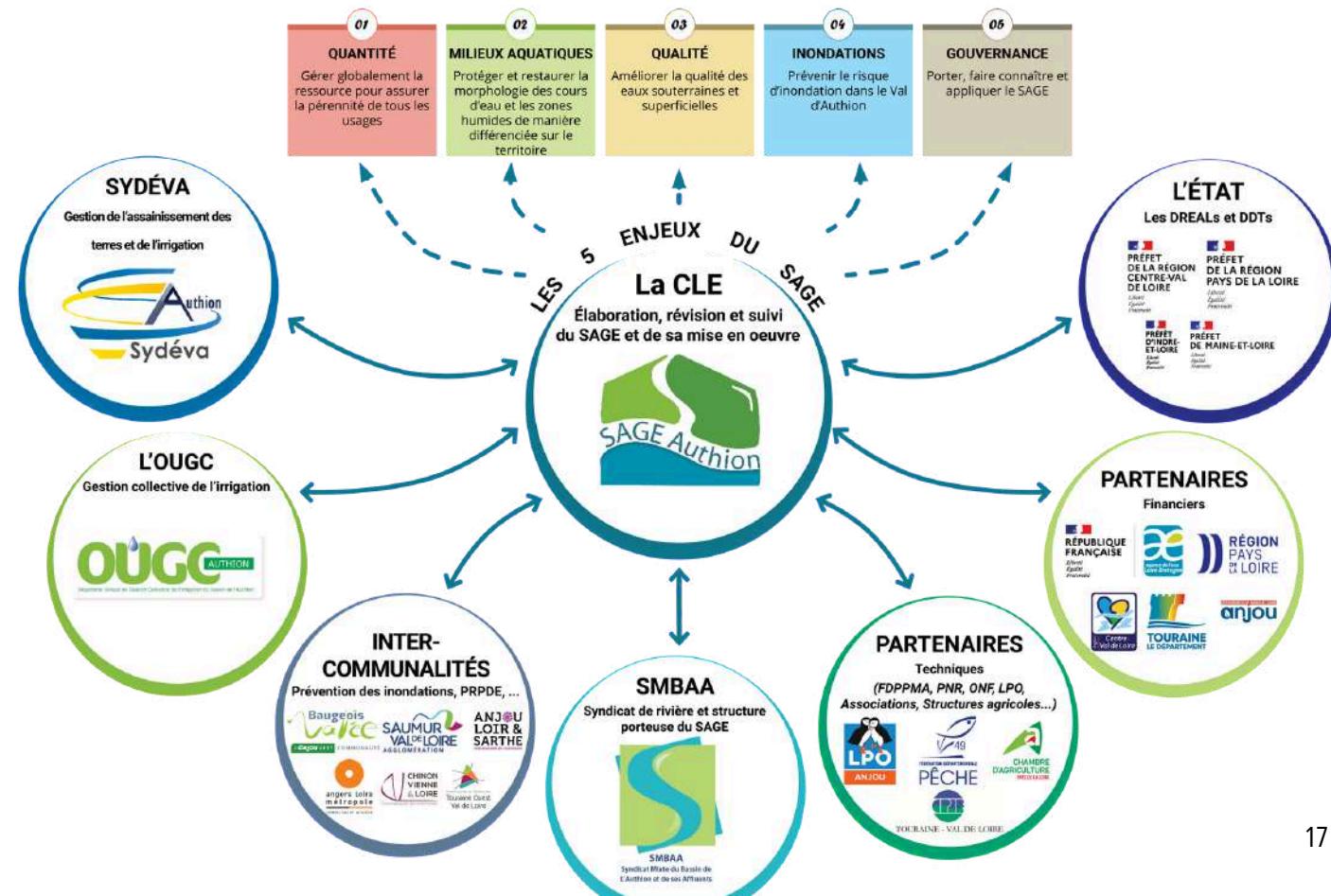
> **Élaborer une cartographie** croisant les enjeux du territoire, les maîtres d'ouvrage présents (et absents), les gouvernances en place pour répondre aux enjeux du SAGE, les outils mis en place (exemple : AT Eau, OUGC, ...).

FIN 2026

> **Analyser cette cartographie** pour questionner la pertinence des organisations et démarches actuelles pour répondre aux enjeux du territoire

DÉBUT 2027

> **Identifier les leviers que la CLE pourrait actionner** sur les thématiques à enjeu du bassin de l'Authion et ainsi améliorer la gestion de l'eau.



PROGRAMME D'ACTIONS

IMPLICATION DANS LE CYCLE DE LA DIRECTIVE CADRE SUR L'EAU (DCE)

Depuis 2024, la CLE du SAGE Authion :

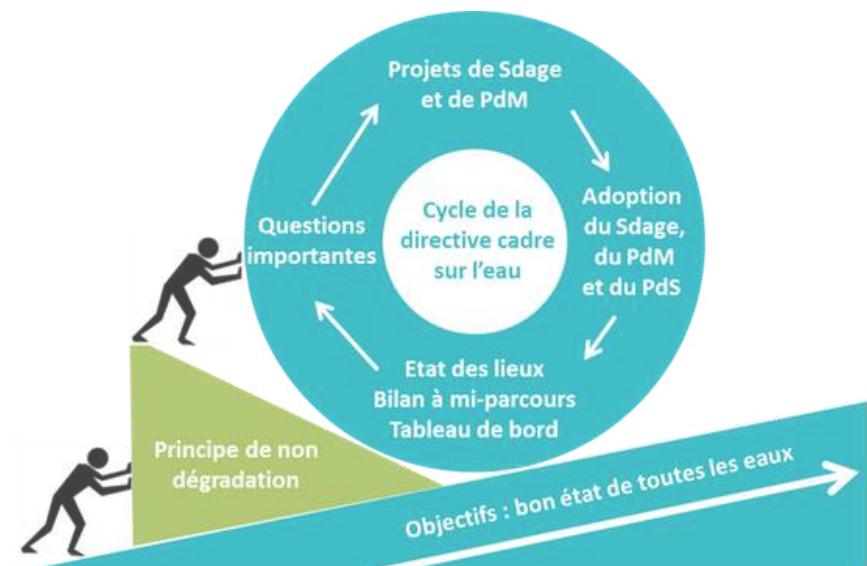
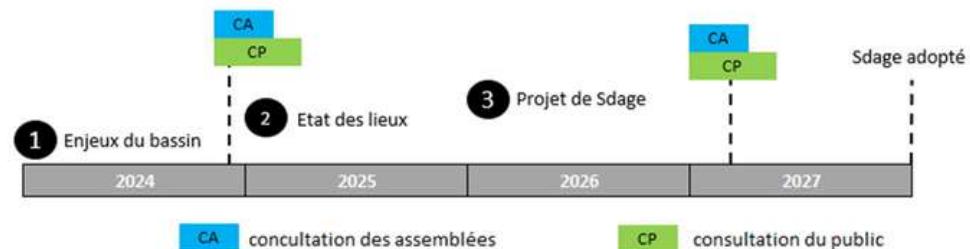
A participé à la concertation technique sur l'état des lieux (de début décembre à fin mars 2025)

S'est prononcée, au titre des assemblées réglementairement consultées, sur le projet des enjeux du bassin (de fin novembre 2024 à fin mars 2025) -
[Délibération n°2025-05 du 28/02/2025](#)

A émis un avis sur le volet stratégique du programme de mesures (de février à juin 2025) - [Délibération n°2025-06 du 22/05/2025](#)

La prochaine participation de la CLE au cycle DCE sera sur le projet de SDAGE 2028-2033, dans le cadre de la consultation des assemblées qui se déroulera de fin novembre 2026 à fin mars 2027. La CLE du SAGE Authion délibérera sur ce projet lors de sa séance plénière du 1er trimestre 2027.

Le calendrier de travail global du cycle 4 de la DCE est le suivant :



CALENDRIER ET BUDGET PRÉVISIONNELS

LE CALENDRIER



La poursuite de la mise en œuvre du SAGE est liée au calendrier prévisionnel de l'ATEau. Le calendrier de mise en œuvre du programme d'actions de la CLE est précisé au fil de l'eau dans cette feuille de route (dans les chantiers prioritaires de la CLE ainsi que dans le plan d'action en réponse aux enjeux et objectifs du SAGE). Dans les grandes lignes, ce calendrier sera le suivant :

- JANV. 2026** Lancement et mise en œuvre de l'ATEau et de sa programmation
- FÉV. - MARS 2026** Validation officielle de l'ATEau et de son programme d'actions par les organes décisionnels des financeurs
- MAI-JUIN 2026** Signature de l'ATEau avec l'ensemble des maîtres d'ouvrage associés et des partenaires financiers (*à l'issue du renouvellement du conseil syndical du SMBAA, après les élections municipales de mars 2026*)
- JUIN 2026** Finalisation de l'étude HMUC
- SEPT. 2026** Renouvellement de la composition du collège n°1 de la CLE suite aux élections municipales
- 2026-2027** Analyse des impacts sociaux et économiques des gammes de VP validées
- 2026-2029** Lancement de la révision du SAGE

LE BUDGET

Le budget prévisionnel du SAGE sur la période 2026-2031 a été établi dans le cadre de l'élaboration de l'ATEau. Il intègre principalement des actions sur la première phase de mise en œuvre, 2026-2028. Une seconde programmation pour la phase 2029-2031 sera élaborée courant 2028.

VOLET	MONTANTS PRÉVISIONNELS 2026-2031 (€ TTC)
Animation : postes de la cellule d'animation de la CLE	1 500 000 €
Plan de communication et de sensibilisation	150 000 €
Analyse socio-économique scénarios de VP	100 000 €
Inventaire des plans d'eau	100 000 €
Amélioration de la connaissance	150 000 €
Révision du SAGE	250 000 €
PTGE	200 000 €
Autres études	?

LISTE DES ACRONYMES

AT Eau : Accord de Territoire Eau

CLE : Commission Locale de l'Eau

COPIL : Comité de Pilotage

CRAPDL : Chambre Régionale d'Agriculture des Pays de la Loire

CRBV : Contrat Régional de Bassin Versant

CT Eau : Contrat Territorial Eau

CTMA : Contrat Territorial Milieux Aquatiques

CUMA : Coopératives d'Utilisation de Matériels Agricoles

DCE : Directive Cadre sur l'Eau

DDT : Direction Départementale des Territoires

EPCI : Etablissement Public de Coopération Intercommunale

EPL : Etablissement Public Loire

ETP : Equivalent Temps Plein

HMUC : Hydrologie Milieux Usages Climat

OFB : Office Français de la Biodiversité

OUGC : Organisme Unique de Gestion Collective

PAGD : Plan d'Aménagement et de Gestion Durable de la ressource en eau

PAPI : Programme d'Actions de Prévention des Inondations

PLU(i) : Plan Local d'Urbanisme (intercommunal)

PNR : Parc Naturel Régional

PRPDE : Personnes Responsables de la Production et distribution de l'eau

PTGE : Projet de Territoire pour la Gestion de l'Eau

SAGE : Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux

SCOT : Schéma de Cohérence Territoriale

SDAGE : Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux

SMBAA : Syndicat Mixte du Bassin de l'Authion et de ses Affluents

SYDEVA : Syndicat Mixte pour le Développement Agricole de la Vallée de l'Authion

VP : Volumes Prélevables